

50^{ème} CHALLENGES DES MEDAILLES DU TOAC

Challenge, inscrit au calendrier régional, organisé par le T.O.A.C. Natation, suivant les règlements FFN en vigueur, réservé aux catégories POUSSINS et BENJAMINS. Cette compétition se déroule en trois réunions qualificatives dans les départements participants suivies d'une finale régionale à Toulouse.

Article I. PARTICIPATION (Droit d'engagement)

Les clubs désireux de participer aux "MEDAILLES DU T.O.A.C." devront déposer obligatoirement leur demande de participation avant le **15/11/2011** et s'acquitter d'un montant forfaitaire de **20 €**, par chèque libellé à l'ordre du "T.O.A.C. Natation".

Article II. ORGANISATEUR et LIEU

Les réunions qualificatives auront lieu dans chaque département ou groupement de clubs dans la région Midi-Pyrénées. Les lieux, clubs organisateurs et responsables devront être communiqués **8 jours avant chaque réunion** au coordinateur du challenge.

Les clubs organisateurs doivent organiser les réunions dans leur département aux mêmes dates que celles retenues pour la Haute-Garonne, ou avant. Les finales auront lieu à la piscine Léo Lagrange, Place Riquet à Toulouse, bassin de 50m avec bassin de récupération.

Article III. DATES ET HORAIRES

- ° 1ère réunion qualificative : samedi 19 novembre 2011
- ° 2ème réunion qualificative : samedi 7 janvier 2012
- ° 3ème réunion qualificative : samedi 5 mai 2012
- ° Finales régionales : **samedi 2 juin 2012**

Attention, les dates des réunions qualificatives sont des **dates limites** pour l'organisation de chaque réunion.

Le début des épreuves est fixé à 15 heures pour chaque réunion. Ouverture de la piscine à 14 heures lors des éliminatoires, à 13 heures 30 lors des finales.

Article IV. CATEGORIES D'AGES

- ° POUSSINS Garçons et filles **né(e)s en 2001 et 2002**
- ° BENJAMINS Garçons et filles **né(e)s en 1999 et 2000**

Article V. ENGAGEMENTS EPREUVES INDIVIDUELLES et TRANSMISSION des RESULTATS

Engagements pour Toulouse : Les bordereaux d'engagements (format numérique PCE-3 uniquement) devront parvenir au coordinateur T.O.A.C. **le samedi précédant** toute réunion qualificative et comporter obligatoirement le nom, le prénom, le numéro de licence et le temps d'engagement de chaque nageur. Les fiches de courses seront déposées par les clubs 30 minutes avant chaque réunion. Dès lors, **aucune modification ne sera acceptée.**

Transmission des résultats : Les résultats des réunions qualificatives, au format PCE-3 (format fédéral) devront parvenir au coordinateur T.O.A.C. **dans les 5 jours** qui suivent chaque date limite d'organisation indiquées à l'article III. L'envoi peut se faire par email ou par envoi postal incluant la disquette des résultats. Il est impératif pour la diffusion des résultats complets et l'organisation de la finale régionale que le délai d'acheminement des résultats soit le plus court possible. Les résultats sont diffusés sur le site du www.toacnatation.org, un email sera adressé pour signaler la publication.

Les résultats d'une réunion qui parviendront au coordinateur du T.O.A.C. après ce délai ne seront pas présents dans les résultats généraux du challenge envoyés aux clubs participants. Les corrections de temps seront prises en compte seulement si elles parviennent au coordinateur dans un délai de 15 jours après la date de diffusion des résultats généraux.

Article VI. PROGRAMME (Epreuves individuelles)

Epreuves	Nages	Catégories	Epreuves	Nages	Catégories
01	50 m Papillon	Filles	09	100 m Papillon	Filles
02	50 m Papillon	Garçons	10	100 m Papillon	Garçons
03	50 m Brasse	Filles	11	100 m Brasse	Filles
04	50 m Brasse	Garçons	12	100 m Brasse	Garçons
05	50 m Dos	Filles	13	100 m Dos	Filles
06	50 m Dos	Garçons	14	100 m Dos	Garçons
07	50 m Crawl	Filles	15	100 m Crawl	Filles
08	50 m Crawl	Garçons	16	100 m Crawl	Garçons

POUSSINS

BENJAMINS

Article VII. RELAIS DE LA FINALE REGIONALE

Les épreuves de relais se dérouleront uniquement lors de la finale régionale.

Chaque club ne pourra engager qu'**un seul relais** garçons et **un seul relais** filles par catégorie d'âge. Chaque relais engagé doit comporter au moins un nageur finaliste.

Finales Les engagements aux relais (format numérique PCE-3 uniquement) devront parvenir au coordinateur T.O.A.C. au plus tard le samedi précédant la compétition. Aucun engagement ne sera pris en compte au-delà de cette date. Il est inutile de transmettre les engagements individuels des nageurs finalistes. Les fichettes de la finale sont de la responsabilité de l'organisateur.

PROGRAMME DES RELAIS -Prix Michel Ducros (hors classement et challenge)

° En début de réunion : **avant** l'épreuve individuelle 01 : Relais 4x50m NL poussin(e)s et benjamin(e)s

° En fin de réunion : **après** l'épreuve individuelle 16 : Relais 4x50m 4N poussin(e)s et benjamin(e)s

Article VIII. REGLEMENT SPORTIF

Aucun surclassement ne sera autorisé

Chaque club ne pourra engager que huit participants maximum par épreuve. Dans le cas où un club engagerait plus de huit nageurs, les nageurs ayant réalisé les meilleurs temps seront éliminés et leur participation sera nulle.

Une seule épreuve par nageur et par réunion qualificative ou finale. Un nageur peut participer aux trois réunions qualificatives (voir ci-dessous **Qualification en finales régionales**).

Un nageur disqualifié lors d'une réunion n'est pas éliminé du challenge, le temps réalisé n'est pas retenu et sa participation dans l'épreuve est maintenue.

Qualification aux finales régionales : Les finales sont disputées dans chaque épreuve **par années d'âge** par les huit premiers nageurs ou nageuses du classement général. Le classement général est constitué des résultats des trois réunions qualificatives, après correction des temps obtenus en bassin de 25m par rapport au bassin de 50m. Un nageur ne peut participer qu'à une épreuve finale individuelle. Un nageur ou nageuse, classé à la même place, au classement général des trois réunions qualificatives, dans deux épreuves différentes participera, en finale, à l'épreuve où il aura obtenu la meilleure notation à la table de cotation FFN de l'olympiade. En cas de forfait d'un(e) finaliste, il sera proposé au premier nageur ou nageuse non finaliste de rentrer en finale en application des règles de qualification.

Un temps ne sera pris en considération que si le concurrent **a participé à au moins deux réunions qualificatives**, sans obligation de participer deux fois à la même épreuve. Aucune réclamation sur la qualification des nageurs ne sera admise le jour des finales.

UN OFFICIEL PAR CLUB SERA EXIGE A CHAQUE REUNION ET FINALE, DEUX AU DELA DE 8 NAGEURS ENGAGES. Les noms des officiels proposés devront être joints aux engagements.

Le T.O.A.C. Natation demeure seul responsable à part entière du présent règlement et veille à son respect.

Article IX. ATTRIBUTION DES POINTS (Classement Joseph Bosc)

A la fin de chaque épreuve individuelle filles et garçons, les points seront attribués aux clubs en fonction de l'ordre d'arrivée des nageurs de la manière suivante: 10-8 -6 -5 -4 -3 -2 -1

Article X. Prix Michel DUCROS

Ce prix est attribué au relais qui obtient la meilleure notation à la table de cotation FFN.

Article XI. RECOMPENSES

° Une médaille aux trois premiers de chaque épreuve, individuels et relais.

° Une coupe récompense le club qui obtient le meilleur classement POUSSINS individuels

° Une coupe récompense le club qui obtient le meilleur classement BENJAMINS individuels

° Une récompense est offerte au club vainqueur des RELAIS (Prix Michel Ducros)

° Une coupe récompense le plus jeune vainqueur Fille et plus jeune vainqueur Garçon

° Une coupe est offerte au club dont l'un des nageurs ou l'une des nageuses réalise la meilleure performance de la compétition le jour des finales (meilleure note FFN à la table de cotation).

.....